

# MAIRIE DE VOUHENANS

## HEURES D'OUVERTURE DU SECRÉTARIAT

Lundi : 10h 30 à 12h et de 15h à 18h.  
Mardi : 10h 30 à 14h  
Mercredi : 10h30 à 12h  
Jeudi : 10h 30 à 12h  
Vendredi : 10h 30 à 12h

Téléphone et fax : 03 84 62 90 44 - 06 38 96 69 39  
Adresse électronique : [mairievouhenans@orange.fr](mailto:mairievouhenans@orange.fr)

## ÉTAT CIVIL

### MARIAGES :

Le 16/06/2018, **Marion PHILIPPE** et **Eugène DAVAL**, domiciliés 3 chemin de la Fontaine.  
Le 28/07/2018, **Corinne SIMON** et **Christophe FREIBURGER**, domiciliés 7 rue de Les Aynans.

### NAISSANCES :

Le 09/04/2018, **Axel Florent David FAIVRE**, de Delphine DAMIDAUX et David FAIVRE, domiciliés 7 rue de Les Aynans.

### BAPTÊMES CIVILS :

Le 04/08/2018, **Lucas** et **Eliott NIEDERHAUSER**, enfants d'Aurélia NAAS et de Vincent NIEDERHAUSER, domiciliés rue de la Petite Vie.

### LISTE DES RECENSÉS pour l'appel de préparation à la défense :

**Simon BELLY**  
**Marie-Jo GIRARDOT**  
**Lucie JARDEL**  
**Paul PERARO**  
**Marie STRUCVIEL**  
**Timothée PEQUEGNOT**  
**Sylvère AYMONIER**  
**Quentin LOCATELLI**  
**Léopoldine LEVREY**

### DÉCÈS :

Le 15/03/2018, **Marie Antoinette PIGUET (née JAGGI)**  
Le 02/08/2018, **Gilbert VAUCHOT**  
Le 05/10/2018, **Véronique PERNETTE**

## CONSEIL MUNICIPAL VOTE DES DIFFÉRENTS BUDGETS

### Vote du budget primitif :

**Budget de fonctionnement** : équilibré à **349 788 €**

**Budget d'investissement** : équilibré à **260 180 €**

*Au budget investissement sont inscrits les travaux suivants :*

- Réfection de la passerelle dite de « La Marmine »
- Création de drains rue de la Petite Vie.
- Mise aux normes du parafoudre et pose de coffrets électriques et d'une prise de terre à l'église.

**Le total du budget de la commune s'élève donc à 609 968 €**

**Budget de l'assainissement est de 68 096 € dont :**

- Dépenses de fonctionnement : **33 541 €**
- Dépenses d'investissement : **34 555 €**

**Impôts locaux** : vote des trois taxes.

*Les impôts perçus par la commune n'augmenteront pas cette année, malgré la baisse des dotations de l'état. Ils s'établissent ainsi :*

	BASES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
Habitation	347 200	6,12%	21 249 €
Foncier bâti	204 900	12,11%	24 813 €
Foncier non bâti	15 900	45,16%	7 180 €
			<b>TOTAL : 53 242 €</b>

**Les subventions suivantes** ont été accordées :

- Anciens combattants : 180 €
- Association « Boules de poils » : 1 € par habitant pour la prise en charge des animaux errants.
- Association « Les Ados Ré » : 300 €
- Comité de vigilance : 60 €
- Croix rouge : 60 €
- Dauphins lurons : 60 €
- Espoir de la Butte : 500 €
- Foot Magny-Vernois : 150 €
- Judo Club de Vy-les-Lure : 60 €
- Les Culottes Courtes Vernoisiennes (coopérative scolaire) : 150 €
- Ligue contre le cancer : 100 €
- Restos du cœur : 350 €
- Rugby Ovalie luron : 60 €
- Souvenir Français : 50 €
- Voyages scolaires : 30 € par élève
- Club de basket : 60 €

## CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VOUHENANS

### Principales décisions prises au cours des différents conseils de l'année 2018

- **Convention avec l'Association « Chantiers Environnement »** : le conseil approuve la reconduction de la convention pour des prestations s'élevant à 3 516 € (entretien des espaces verts et des cimetières).
- **Subvention exceptionnelle à l'Association « L'Espoir de la Butte »** : l'Association « L'Espoir de la Butte » sollicite une subvention exceptionnelle de 2 700 € pour l'achat d'une Licence IV, autorisant la vente de boissons alcoolisées. Considérant que cette acquisition permettra de retrouver, sur le territoire de la commune, une licence qui avait été perdue lors de la vente du café « Les Trois Moulins » et que, si l'association disparaît, elle sera remise à la commune pour une utilisation ultérieure (ouverture d'un café ou d'un restaurant par exemple), le conseil décide d'accorder cette subvention.
- **Dénomination des voies publiques** : Au lotissement du Culti-Lassus, de nouvelles voies ont été créées. Le conseil décide de donner un nom à ces nouvelles voies, à savoir :
  - Voie principale : rue du Culti-Lassus
  - Voie secondaire : rue de Bruneveau*(Le conseil, par ce choix, respecte la tradition qui est de nommer la plupart des rues de la commune selon les lieux-dits de l'endroit où elles se situent.)*
- **Acquisition de la parcelle « L'Etang Ragonet »** : le conseil décide de l'acquisition d'une parcelle boisée de 2 ha 88 a 55 ca, contiguë au bois communal dit « des Mottes » et mise en vente par la SAFER pour la somme de 5 341.58 €.
- **Demande de subvention** : le conseil autorise le maire à solliciter une aide financière au titre de l'aide départementale pour la réfection de la passerelle dite « de la Marmine » (coût des travaux : 11 000 € environ) ainsi que pour la mise aux normes de l'électrification de l'église (parafoudre, mise à la terre, coffrets etc)
- **Transfert de compétences EAU POTABLE, ASSAINISSEMENT et DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE** : le conseil accepte le transfert de ces compétences à la Communauté de Communes. De plus, en raison de ces prises de compétences par la CCPL, le conseil décide le retrait de la commune de Vouhenans du syndicat des eaux de Gouhenans.
- **Subvention à l'Association « Les Ados Ré »** : le conseil décide de participer, à hauteur de 15 € par enfant, pour un bivouac à St Bresson et pour un stage multisports à la base nautique *(rappelons que ces activités sont encadrées par Sandra FURTIN, directrice du périscolaire).*
- **Logements communaux** : le prix des loyers est maintenu pour 2019.
- **Affouage** : le prix du stère de bois façonné situé en bord de route reste fixé à 30 € soit 150 € le lot de 5 stères.
- **Assiette des coupes** : l'assiette des coupes 2019 pour l'année 2020 proposée par l'ONF est acceptée (parcelles 3 – 6 – 26 – 30 – 32 et des chablis).

## INFOS PRATIQUES ET DÉMARCHES INTERNET

### PACS

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2017, le Tribunal d'Instance a transféré à la ville de Lure les dossiers de Pacs. Seules les personnes domiciliées à Vouhenans et désirant se pacser seront reçues sur rendez-vous à la Mairie de Vouhenans.

### CHANGEMENT D'ADRESSE

Vous avez changé d'adresse dans le courant de l'année 2018 et vous êtes inscrit sur la liste électorale d'une commune autre que Vouhenans. Vous pourrez vous présenter à la Mairie de Vouhenans muni de votre justificatif de domicile afin de vous inscrire.

### NOUVEAUX ARRIVANTS

Pour des raisons professionnelles, familiales ou par choix vous avez aménagé à Vouhenans dans le courant de l'année 2018. Le village organise chaque année une cérémonie des vœux du Maire où les nouveaux arrivants sont cordialement invités afin de partager, avec les élus et les habitants, un moment de convivialité où des informations pratiques sur la commune vous seront remises. Elle aura lieu le samedi **12 janvier 2019 à 16h30**.

### INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Vous avez **jusqu'au 31 décembre 2018** pour vous inscrire sur la liste électorale à la Mairie de Vouhenans.

### CARTES D'IDENTITÉ, PASSEPORTS



Vous trouverez l'ensemble des informations concernant la procédure à suivre sur le site **service-public.fr** pour votre carte nationale d'identité ou votre passaport biométrique. Le dépôt de votre dossier de demande de carte nationale d'identité et de passeport, se fait **uniquement à LURE** (ou l'une des mairies disposant du dispositif de recueil biométrique : Luxeuil les Bains, Héricourt, Villersexel, Vesoul...) **sur rendez-vous**. Il est recommandé d'effectuer **une pré-demande en ligne pour sa carte nationale d'identité ou pour son passeport**, 24h/24 et 7 jours/7 depuis un ordinateur, une tablette ou un Smartphone. *Un numéro de pré-demande de carte nationale d'identité est alors attribué et permet à l'agent de guichet de récupérer les informations enregistrées en ligne.* Vous devrez téléphoner au 03 84 89 01 01 (Mairie de Lure) pour prendre rendez-vous avant de vous présenter à la station CNI/PASSEPORTS au service de l'Etat-Civil de Lure.

#Simplification

DU NOUVEAU  
POUR MES DÉMARCHES !  
**la carte d'identité**

UNE DÉMARCHÉ  
+ RAPIDE + SIMPLE  
UNE CARTE D'IDENTITÉ + SÛRE

1. Pour gagner du temps, je peux faire ma pré-demande de carte d'identité sur [www.demarches.interieur.gov.fr](http://www.demarches.interieur.gov.fr)

2. Lorsque je me rends en **mairie** pour déposer mon dossier, l'agent scanne ma **photo** et numérise mes **empreintes**.

3. Je reçois un **SMS** lorsque ma carte est disponible. **Je vais la retirer** à la mairie dans laquelle j'ai déposé ma demande.

4. Je note bien le numéro de dossier car j'en aurai besoin en mairie.

5. Je rassemble les pièces de mon dossier (se renseigner au préalable sur les modalités d'accueil de la mairie de son choix).

6. Je me rends dans la mairie de mon choix équipée du dispositif de recueil.

7. Je donne mon numéro de dossier et le complète avec mes empreintes digitales.

8. Lorsque ma carte est disponible, je reçois un SMS.

9. Je vais la retirer à la mairie dans laquelle j'ai déposé ma demande.

[www.demarches.interieur.gov.fr](http://www.demarches.interieur.gov.fr)

MES DÉMARCHES à portée de clic!

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

# INFOS PRATIQUES ET DÉMARCHES INTERNET

## IMMATRICULATIONS



Les démarches d'immatriculation suivantes sont à effectuer par télé-procédure sur le site <http://ants.gouv.fr> :

- **Demande de duplicata** du certificat d'immatriculation pour perte, vol ou détérioration sur le [portail de l'ANTS](#) : rubrique "Refaire mon certificat d'immatriculation".
- **Changement d'adresse** pour les immatriculations sous la forme AA-000-AA sur le [portail de l'ANTS](#) : rubrique « modifier l'adresse »
- **Déclaration de vente** de votre véhicule (*déclaration de cession*) rubrique "Déclarer la vente de mon véhicule".
- **Changement de propriétaire sur un certificat** rubrique "j'achète ou je reçois un véhicule".
- **Demande de certificat de situation administrative** (*non gage et opposition*) simple sur le site du [Ministère de l'Intérieur](#) : <https://siv.interieur.gouv.fr>
- **Pour toutes les autres demandes d'immatriculation** (par exemple anciennes immatriculations – 0000 XX 00, successions, véhicules achetés à l'étranger), rubrique "je souhaite faire une autre demande".
- L'essentiel des démarches liées aux immatriculations peut être effectué auprès d'un professionnel de l'automobile habilité.

**J'EFFECTUE MA DÉMARCHÉ EN LIGNE**

1. Je me connecte sur [www.franceconnect.gouv.fr](http://www.franceconnect.gouv.fr) à l'aide de mes identifiants/mot de passe impôts ou Ameli ou La Poste (accès à différents services, notamment certificat d'immatriculation).

2. Je crée mon compte sur [ww.ants.gouv.fr](http://ww.ants.gouv.fr) et je choisis la démarche que je souhaite effectuer.

3. Je suis l'avancement de ma demande grâce à mon espace et à des notifications par mail et SMS.

Pour toutes demandes en ligne, je dois impérativement me munir du certificat d'immatriculation du véhicule. Un justificatif de domicile, une pièce d'identité en cours de validité pourra être demandée. En cas de règlement, je dois disposer d'une carte bancaire pour effectuer le paiement en ligne.

**J'AI VENDU MON VÉHICULE**  
Je déclare la cession en ligne muni du formulaire CERFA de « déclaration de cession d'un véhicule » rempli lors de la vente du véhicule. Cette démarche n'est possible qu'entre particuliers et hors cession pour destruction. J'obtiens un code de cession. Je le remets à l'acheteur pour qu'il puisse effectuer sa demande de changement de titulaire sur le site internet de l'ANTS.

**J'AI ACHETÉ UN VÉHICULE D'OCCASION**  
Pour changer de titulaire, la cession doit déjà être enregistrée sur le site internet de l'ANTS ou en préfecture. Je me munis des pièces suivantes : certificat d'immatriculation du véhicule barré, daté et signé par l'ancien propriétaire, justificatif de domicile, pièce d'identité, certificat de cession, code de cession enregistré sur le site de l'ANTS.

**JE CHANGE D'ADRESSE**  
Cette démarche via le site [www.service-public.com](http://www.service-public.com) ou sur le site de l'ANTS. Je me munis de ma pièce d'identité, d'un justificatif de domicile et du certificat d'immatriculation.

**OU**

**DUPLICATA (SUITE PERTE, VOL, DÉTERIORATION)**  
Je me munis d'un justificatif de domicile, d'une pièce d'identité et je me connecte via FranceConnect. (Avec un compte ANTS, se munir du code confidentiel qui a été envoyé avec le certificat d'immatriculation lors de l'envoi par la Poste à mon domicile).

La secrétaire de mairie pourra assister les personnes ayant des difficultés d'accès au numérique pour effectuer leur pré-demande en ligne.

